



SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA RÉGION DE LAGNY SUR MARNE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

□□□□□□□□□□

ANNEE 2015

□□□□□□□□□□



BUSSY-SAINT-GEORGES
BUSSY-SAINT-MARTIN
CARNETIN
COLLEGIEN
CONCHES-SUR-GONDOIRE
COUNTRY
DAMP MART
GOUVERNES

GUERMANTES
JOSSIGNY
LAGNY-SUR-MARNE
LE PIN
POMPONNE
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES
THORIGNY-SUR-MARNE
VILLEVAUDE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX **ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

* * * * *

Ce rapport est établi sur la base d'éléments techniques, qualitatifs et financiers existant en 2015

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de présenter, dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice 2015, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le rapport comprend cinq parties :

- Caractérisation technique du service,
- Tarification de l'eau et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau,

suivant le Code Général des Collectivités Territoriales, articles D.2224-1 à 3 et leur annexe V modifiée par le décret 2007-675 du 2 mai 2007. L'arrêté du 2 mai 2007 définit les données et les indicateurs de performance qui y sont mentionnés et la circulaire 12/DE du 28 avril 2008 explicite la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau. L'arrêté du 2 décembre 2013 (modification notamment des critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux) est également pris en compte.

Le rapport est établi sur la base des éléments fournis par VALYO, société délégataire. Ce rapport annuel tient compte des dispositions du décret 2005-236 du 14 mars 2005, qui définit notamment des indicateurs de performance et une présentation précise des données financières.

Service délégué

Le service délégué est le service public de production, traitement et distribution publique d'eau potable dans les communes adhérentes au S.M.A.E.P. de la Région de Lagny-sur-Marne à savoir :

Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Collégien, Conches-sur-Gondaire, Courtry, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Le Pin, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Villevaudé.

Etapes de la délégation

La Société Française de Distribution d'Eau était délégataire du service en vertu du traité d'affermage en date du 27 septembre 1976 modifié par onze avenants. Ce contrat s'est terminé le 05/03/2014.

A l'issue d'une procédure de consultation, la société VALYO a été retenue pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du Syndicat jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

□□□□□□

I – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Caractéristiques du service délégué pour 2015 :

- | | |
|---|---|
| ➤ | 23 032 abonnés (+0,6 % par rapport à 2014) |
| ➤ | 88 084 habitants desservis |
| ➤ | 4 270 634 m ³ consommés (+7,69 % par rapport à 2014) |
| ➤ | 6 réservoirs |
| ➤ | 22 567 branchements |
| ➤ | 424 km de réseau d'eau potable. |

I-1 : Faits marquants de l'exercice

Au niveau contractuel :

L'avenant n°1 au contrat de délégation a pris effet le 29/08/2015 ; il apporte des précisions et des compléments au contrat : statuts définitifs de la société dédiée VALYO, bordereau des prix, indicateurs de performance.

Au niveau de l'alimentation en eau :

Il n'y a pas eu de modifications importantes de traitement en 2015.

La seconde station d'alerte sur la Marne a été créée à hauteur de la commune de Trilbardou.

La campagne de renouvellement des débitmètres entrées et sorties usine a débuté en 2015.

L'eau distribuée sur le territoire du Syndicat est restée d'excellente qualité. En effet, les deux indicateurs de taux de conformité des analyses microbiologiques et physico-chimiques atteignent comme en 2012, 2013 et en 2014 le résultat de **100 % d'analyses conformes aux limites de qualité**.

Au niveau de la distribution d'eau :

Sur le plan de l'exploitation du réseau, l'année 2015 a été marquée par **l'installation, entre mars et juin, des 170 prélocalisateurs de fuite** à poste fixe sur les communes de Dampmart, Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Pomponne. Entre Juillet et Décembre 2015, l'équipe exploitation VALYO a détecté et réparé 13 fuites sur les bords de Marne grâce à ce nouvel outil.

Pour compléter ce réseau intelligent, **5 sondes Kaptia 3000** placées aux extrémités du réseau de distribution ont été installées au 1^{er} trimestre 2015 et permettent de **suivre la qualité de l'eau** transitant sur le territoire du Syndicat.

Une importante **campagne de recherches de fuites** a été réalisée de février à juin 2015 sur l'ensemble du réseau de distribution du Syndicat (hormis les feeders principaux). Cela représente près de 410 kilomètres inspectés, alors que traditionnellement VALYO effectue un tiers du réseau par an. 22 fuites ont été identifiées sur les communes de Dampmart (2), Thorigny-sur-Marne (4), Pomponne (2), Lagny-sur-Marne (7), Courtry (3), Le Pin (1), Villevaudé (1) et Collégien (2). 187 fuites ont également été détectées sur les compteurs.

Le rendement de réseau s'établit à 97,6% pour l'ensemble de l'année 2015 (+ 2,4% par rapport à 2014). L'indice linéaire de pertes est de 2,85 m³/j/km (également sur l'ensemble de l'année 2015), ce qui place le réseau du Syndicat dans la tranche des réseaux dont l'étanchéité est tout à fait satisfaisante. L'objectif contractuel est d'atteindre a minima 2,91 m³/j/km.

La suppression des branchements en plomb s'est poursuivie en 2015 : **18 branchements en plomb** ont été remplacés sur le territoire du Syndicat par VALYO.

Le montant engagé par le délégataire pour le renouvellement des installations s'élève à 1 044 896,72 euros HT.

Sur le plan du système d'information géographique et de la gestion patrimoniale :

Pour le démarrage du nouveau contrat, **des visites des ouvrages ont été réalisées par VALYO afin d'établir un diagnostic de la structure des ouvrages**. Le rapport a été rendu en janvier 2015 et a permis de déterminer les éventuels travaux nécessaires au maintien en parfait état du patrimoine syndical.

Trois actions ont été lancées en 2014 et se poursuivent en 2015 pour permettre un suivi patrimonial performant :

- **Le géoréférencement des ouvrages et des branchements** : les levés topographiques des équipements ont été finalisés sur l'année 2015 ; VALYO se charge maintenant de la mise à jour des données dans le SIG. VALYO a pour objectif l'intégration de ces données dans le SIG pour le 01/01/2017 ;
- **La mise en place d'une modélisation hydraulique du réseau** avec le logiciel Epanet ; le modèle a été finalisé en 2015 et il a été présenté à la collectivité en avril 2016.
- **La modélisation patrimoniale des réseaux** grâce au logiciel MOSARE ; la Modélisation Patrimoniale a été finalisée et présentée au Syndicat au cours de l'année 2015 et sera réactualisée tous les 3 ans ; cette étude a permis de mettre en lumière des canalisations sensibles sur le territoire du Syndicat et permet, en rapprochement avec les programmes de voiries des communes de constituer un programme de renouvellement de canalisations ; de plus, les quartiers mis en avant par MOSARE pourraient être par la suite équipés de capteurs de fuites, permettant une plus grande réactivité sur les incidents.

Le Syndicat peut consulter depuis le 2 octobre 2014 l'ensemble des données relatives à la délégation grâce à **l'Extranet dédié VALYO**. Cet Extranet permet de visualiser notamment l'ensemble des opérations de maintenance, les opérations sur le réseau sur une base cartographique et donne accès à la base SIG.

Au niveau de la gestion clientèle :

L'année 2015 a été marquée par **une augmentation des volumes consommés** par les habitants et les entreprises de la Région du SMAEP de Lagny. En effet, les volumes consommés se sont élevés à 4 204 848 m³ contre 3 990 944 m³ en 2014, **en hausse de 6,3%**.

Le déploiement du télérelevé, qui sera opérationnel pour le 1^{er} janvier 2017, s'est poursuivi sur 2015. Le renouvellement des compteurs et le déploiement du réseau radio de Lagny-sur-Marne et Thorigny-Sur-Marne ont permis un télérelevé effectif sur ces communes fin 2015. Bussy-Saint-Georges et Saint-Thibault des Vignes vont être les prochaines communes à voir leur réseau radio développé. Les autres villes sont actuellement équipées de compteurs télérelevables afin d'assurer la mise en service selon les délais annoncés. M2O City met en place en parallèle le réseau radio via les répéteurs et les concentrateurs.

Au niveau de la réglementation :

Les nouvelles dispositions réglementaires portent notamment sur :

- **Travaux à proximité des réseaux** : L'arrêté du 24 juillet 2015 fixe pour l'année 2015 le barème des redevances pour financer le téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr référençant les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers (Guichet Unique). L'arrêté du 22 décembre 2015 précise les modalités de formation et de validation par examen (QCM)

pour l'obtention de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Notamment, cet arrêté fixe la date d'entrée en vigueur de l'AIPR au 1er janvier 2018. Par ailleurs, ce même arrêté introduit l'utilisation d'un Fond de Plan au nouveau format 'PCRS' (très grande échelle) lors des transmissions des réponses aux DICT de manière dématérialisée.

- **Amiante** : En application de l'article R 1334-23 du code de la santé publique, l'arrêté du 1er juin 2015 complète les obligations incombant aux maîtres d'ouvrage et aux exploitants de réseaux lors de travaux de renouvellement, d'entretien et de démantèlement de canalisations contenant de l'amiante-ciment (repérage préalable, information du Guichet Unique de l'Inéris, modalités d'interventions sur ce type de canalisations). Cet arrêté précise les modalités de transmission au préfet des rapports de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante (modèle de courrier).
- **Recouvrement de recettes publiques** : Pris en application de l'article L. 1611-7-1 du CGCT, le Décret n° 2015-1670 précise les dispositions comptables et financières applicables aux conventions de mandat conclues par les collectivités territoriales et leurs établissements publics pour l'encaissement de leurs recettes : mentions du mandat, modalités de contrôle des opérations, conditions de restitution des fonds, etc. Il étend également le champ des recettes dont l'encaissement peut être confié un organisme public ou privé. Enfin, il précise que tout projet de mandat donne lieu à la consultation préalable du comptable public qui est réputé rendre un avis dans un délai d'un mois. Ce délai pourrait avoir des répercussions sur les procédures de délégation de service public lorsque le délégataire manie des fonds publics.
- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement** : Le délai de présentation fixé antérieurement à six mois suivant la clôture de l'exercice - est apparu trop court pour permettre d'intégrer dans ce rapport les données relatives aux comptes et à la qualité du service rendu par le délégataire, tenu quant à lui de remettre au plus tard ces éléments le 1er juin de chaque année. C'est pourquoi, le Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 décale de trois mois le délai de présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics (RPQS), le portant à neuf mois au plus tard suivant la clôture de l'exercice concerné. En d'autres termes, le RPQS de l'année N doit être présenté à l'assemblée délibérante dans un délai de 9 mois à compter de la clôture de l'exercice, soit avant le 30 septembre de l'année N+1.
- **Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement** : Le décret précité introduit par ailleurs l'obligation, pour les collectivités de plus de 3500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (Sispea) géré par l'Onema les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'eau et l'assainissement. L'obligation de transmission concernera pour la première fois les données relatives à l'exercice 2015 devant être présentées et transmises en 2016. Elle inclut en outre une obligation de transmission au Préfet de chaque département ainsi qu'une information du public sur la mise à disposition de ces données.

Une présentation détaillée de ces nouvelles dispositions en vigueur figure en annexe du rapport du délégataire.

I-2 : Origine de l'eau – Les performances du réseau – Les volumes

Origine de l'eau :

L'eau provient pour majorité de l'usine de production d'eau potable d'Annet-sur-Marne. Pour la partie nord du SMAEP de la Région de Lagny-sur-Marne, il existe une intercommunication dite BG07 avec le Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) sur la commune de Villevaudé. Pour la partie sud qui est alimentée à travers l'usine de suppression de Bussy-Saint-Martin, il existe depuis l'année 2000 une intercommunication dite G7 avec la Société des Eaux de la Brie (SEBRIE).

VALYO indique qu'il n'y a pas eu de modifications importantes à la filière de traitement de l'usine d'Annet-sur-Marne en 2015.

Protection de la ressource :

La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance étroite est indispensable à la protection de la ressource en eau, car c'est un des principaux moyens pour éviter sa contamination par des pollutions accidentelles ou diffuses.

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice d'avancement de la 60 %	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
démarche de protection de la ressource					
(usine d'Annet-sur-Marne)					

0% : aucune action ; 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ; 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ; 50 % : dossier déposé en préfecture ; 60 % : **arrêté préfectoral** ; 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ; 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'arrêté préfectoral 09/DAIDD/E/001 en date du 9 janvier 2009 complété par l'arrêté préfectoral modificatif n°09/DAIDD/E/56 du 18 septembre 2009 établit la Déclaration d'Utilité Publique du périmètre de protection du captage de l'usine d'eau potable d'Annet-sur-Marne. Les servitudes ont été inscrites au service des Hypothèques pour chacune des parcelles concernées par les périmètres de cette DUP. L'indice est à un niveau de 60%.

A partir de fin 2016, l'indice d'avancement de la DUP atteindra 80%.

Les performances du réseau :

Rendement du réseau

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	97,0%	96,7%	95,5%	95,5%	97,6	2,4 %
Volume consommé autorisé 365 jours (m³) → A	4 220 232	4 148 154	4 136 558	4 002 394	4 270 634	6,7%
Volume vendu à d'autres services / exporté (m³) → B	12 824 969	13 052 376	13 703 112	13 056 734	13 922 890	6,6%
Volume produit (m³) → C	0	0	0	0	0	0%
Volume acheté à d'autres services / introduit (m³) → D	17 570 368	17 783 803	18 687 187	17 856 745	18 634 579	4,4%

(Calcul effectué selon la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008)

Ratio d'exploitation du réseau

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Ratio d'exploitation (%) A/B	88,9%	87,7%	83,0%	83,4%	90,6%	%
Volume consommé autorisé 365 jours (m³) → A	4 220 232	4 148 154	4 136 558	4 002 394	4 270 634	6,7%
Volume mis en distribution (m³) → B = C - D	4 745 399	4 731 427	4 984 075	4 800 011	4 711 689	-8,8%
Volume importé (m³) → C	17 570 368	17 783 803	18 687 187	17 856 745	18 634 579	4,4%
Volume exporté (m³) → D	12 824 969	13 052 376	13 703 112	13 056 734	13 922 890	6,6%

(Calcul effectué selon la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008)

Le ratio d'exploitation du réseau est en très nette augmentation en 2015 par rapport à 2014.

Indice linéaire des volumes non comptés - indice linéaire de pertes en réseau

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	3,75	3,87	5,63	5,15	3,27
Volume mis en distribution (m³) → A	4 745 399	4 731 427	4 984 075	4 800 011	4 711 689
Volume comptabilisé 365 jours (m³) → B	4 201 946	4 130 068	4 108 472	3 990 944	4 204 848
Longueur de canalisation de distribution (ml) → L	396 790	426 021	426 021	424 036	424 391
	2011	2012	2013	2014	2015

Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	3,63	3,75	5,45	5,15	2,85
Volume mis en distribution (m³) → A	4 745 399	4 731 427	4 984 075	4 800 011	4 711 689
Volume consommé autorisé 365 jours (m³) → B	4 220 232	4 148 154	4 136 558	4 002 394	4 270 634
Longueur de canalisation de distribution (ml) → L	396 790	426 021	426 021	424 036	424 391

Clients – consommation d'eau – volume vendu :

Clients

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Habitants desservis	82 671	83 664	84 908	87 328	88 084	0,9%
Clients domestiques ou assimilés	22 313	22 588	22 821	22 883	23 018	0,6%
<i>Autres que domestiques</i>	18		25	19	14	-26,3%
Autres services d'eau potable	4	4	5	5	0	-100,0%
Nombre total de clients	22 335	22 592	22 851	22 907	23 032	0,6%

En 2015, on note une diminution du nombre de clients individuels sur les communes de BUSSY-SAINT-GEORGES, CARNETIN, COUNTRY et JOSSIGNY.

Volumes vendus

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Autres que domestique	105 173	98 303	130 750	67 210	66 720	-0,7%
Domestique ou assimilés	4 104 523	4 039 315	3 985 272	3 894 617	4 177 241	7,3%
Total du volume vendu sur le périmètre (m³)	4 209 696	4 137 618	4 116 022	3 961 827	4 243 961	7,1%
Annet-sur-Marne	-	-	1 662	4 305	10 706	148,7%
Ferrières en Brie	101 490	107 461	100 578	114 234	111 223	-2,6%
CA de Marne La Vallée	9 301 774	9 255 455	9 194 260	9 158 635	9 468 570	3,4%
Val Maubuée						
SEBRIE	2 582 489	3 116 871	3 743 972	3 197 996	3 693 022	15,5%
SEDIF	839 216	572 589	662 640	581 564	639 369	-9,9%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	12 824 969	13 052 376	13 703 112	13 056 734	13 922 890	6,6%
Volume vendu total (m³)	17 034 665	17 189 994	17 819 134	17 018 561	18 166 581	6,7%

Volumes consommés

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Volume vendu sur le périmètre	4 201 946	4 130 068	4 108 472	3 990 944	4 204 848	6,3%
Total autres volumes	18 286	18 286	28 286	11 450	65 786	474,6%
<i>dont volumes sans comptage</i>	7 750	7 750	7 750	7 550	39 113	418,1%
<i>dont volumes consommés pour le service</i>	10 536	10 536	20 536	3 900	26 673	583,9%
Volume consommé autorisé (m³)	4 220 232	4 148 154	4 136 558	4 002 394	4 270 634	7,7%
Volume comptabilisé 365 jours (m³)	4 201 946	4 130 068	4 108 472	3 990 944	4 204 848	6,3%
Volume consommé autorisé 365 jours	4 220 232	4 148 154	4 136 558	4 002 394	4 270 634	7,7%

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m³)	17 034 665	17 189 994	17 819 134	17 018 561	18 166 581	6,7%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	4 209 696	4 137 618	4 116 022	3 961 827	4 243 961	7,1%
<i>Domestique ou assimilés</i>	4 104 523	4 039 315	3 985 272	3 894 617	4 177 241	7,3%
<i>Autres que domestique</i>	105 173	98 303	130 750	67 210	66 720	-0,7%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m³)	12 824 969	13 052 376	13 703 112	13 056 734	13 922 890	6,6%

I-3 : Le patrimoine

La longueur totale du réseau de distribution est de 424 km, desservant 22 477 branchements. Le nombre de fuites réparées hors fuites sur compteur est en hausse (101 contre 73, 85 et 98 respectivement en 2014, en 2013 et en 2012).

- Inventaire du réseau :

Canalisations	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	530,9	561,1	560,3	560,2	560,6	0,06%
Longueur de distribution (m linéaire)	530 896	561 057	560 337	560 272	560 627	0,06%
dont canalisations	396 790	426 021	426 021	424 036	424 391	0,08%
dont branchements	134 106	135 036	134 316	136 236	136 236	0%

Equipements	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre d'appareils publics	831	839	839	0,0%
dont poteaux d'incendie et bouches d'incendie	815	820	820	0,0%
dont bouches de lavage	12	15	15	0,0%
dont bornes fontaine	4	4	4	0,0%

- Connaissance du réseau :

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020. Pour les réseaux d'eau, l'article 161 de la loi Grenelle 2 fixe deux objectifs :

- Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux ;
- Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15% sur les réseaux urbains.

Rappels des obligations réglementaires issues de la loi Grenelle 2

Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance initiale du 31 décembre 2013, les collectivités doivent :

- Etablir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte, est supérieur au seuil, dit « Grenelle 2 » défini dans le décret.

L'article 36 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014 reporte au 31 décembre 2014 (et non plus au 31 décembre 2013) l'échéance à laquelle les collectivités doivent avoir établi le descriptif détaillé de leurs réseaux et précise les conditions à satisfaire par le service pour que, le cas échéant, évite le doublement de la redevance prévu au décret du 27 janvier 2012.

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service à travers un nouveau barème sur 120 points de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (précédent barème sur 100 points). Pour s'assurer que le service dispose du descriptif détaillé, l'indice devra atteindre un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles.

La valeur de l'indice P103.2 de connaissance et de gestion patrimoniale pour l'année 2015 est de :

	2012	2013	2014	2015
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	40 points	30 points	115 points	115 points

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Items	Intitulé	Unité		Points obtenus	Conditions particulières
	Existence et mise à jour d'un plan de réseaux				
1	1) Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et les dispositifs de mesures (10 points)	Oui/Non	Oui	10	aucune
2	2) Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (5 points)	Oui/Non	Oui	5	aucune
	Total obtenu pour les Items 1 à 2	U		15	
	Existence et mise à jour d'un inventaire de réseaux				
3	3) Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (entre 0 et 15 points en fonction des 3 critères de l'item)	Oui/Non	Oui	15	aucune
	3) Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	Oui/Non	Oui		aucune
	3) Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre (0 à 5 points)	%	99%		aucune
4	4) Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	%	92%	15	aucune
	Total obtenu pour les Items 1 à 4	U		45	
	Réalisation du descriptif détaillé des réseaux				
5	5) Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	Oui/Non	Oui	10	aucune
6	6) Inventaire des pompes et équipements électromécaniques et mise à jour annuelle dans l'inventaire des réseaux (10 points)	Oui/Non	Oui	10	aucune
7	7) Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	Oui/Non	Oui	10	si le service a la mission de distribution
8	8) Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	Oui/Non	Oui	10	si le service a la mission de distribution
9	9) Identification des secteurs de recherche de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	Oui/Non	Oui	10	aucune
10	10) Localisation à jour des autres interventions (réparations, purges, renouvellement) (10 points)	Oui/Non	Oui	10	aucune
11	11) Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	Oui/Non	Oui	10	aucune
12	12) Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	Oui/Non	En cours	0	aucune
	Total des points obtenus			115	

Pour l'année 2015, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux potable [P103.2] est de **115 points** sur un barème de 120.

Rappel : En 2014, un plan d'actions particulier a été mis en œuvre pour améliorer la connaissance des données de classe d'âges sur le Syndicat. Ce plan d'actions, couplé avec la mise en œuvre de la modélisation des réseaux, a permis de faire progresser très significativement cet indice en 2014.

Dans le cadre de sa mission, le délégataire procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données qu'il aura acquises dans le cadre de ses missions et interventions, ainsi que les informations qui lui seront communiquées par le Syndicat, notamment celles relatives aux extensions de réseau.

- Evolution du nombre de fuites et maîtrise du rendement de réseau :

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations et équipements	43	60	39	52	84	61,5%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchements	60	38	46	21	17	-19,1%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur compteur	115	119	131	140	187	33,6%
Nombre de fuites réparées hors fuites sur compteur	103	98	85	73	101	34,2%

- Inventaire des branchements :

Branchements	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre de branchements	22 351	22 506	22 386	22 476	22 477	0,0%
dont branchements en plomb	972*	664*	147*	0	0	0,0%

*inventaire effectué par le SMAEP

18 branchements en plomb ont été supprimés en 2015 par VALYO.

- Compteurs :

Dans le cadre des dispositions de fin de contrat, le Syndicat et le délégataire avaient convenu de limiter pour l'année 2013 le remplacement de compteurs aux seuls compteurs hors d'état de fonctionner (compteurs bloqués, compteurs endommagés...), ceci explique le faible nombre de compteurs renouvelés cette année là.

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre de compteurs	22 949	23 278	23 593	23 736	23 968	0,9%
Nombre de compteurs remplacés	1 094	2 567	318	3 496	8 312	237,7%
Nombre total de compteurs équipés				5 074	8 796	73,3%
Taux de compteurs remplacés	4,77%	11,0%	1,4%	14,0 %	34,7	247,0%

A fin 2015, près de 60% du parc compteurs est équipé en module de télérelevé.

I-4 : La qualité de l'eau

Plan de surveillance de la qualité de l'eau :

La qualité de l'eau fait l'objet d'un contrôle émanant d'une part des services de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé), d'autre part du délégataire. Le suivi de la qualité de l'eau est effectué par point de captage, unité de production et zone de distribution.

Pour satisfaire à la définition actuelle d'une eau potable, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres qui portent sur la qualité microbiologique, la qualité organoleptique, la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux, des substances indésirables, des substances toxiques, des pesticides et produits apparentés. Les valeurs obtenues sur chacun des

paramètres analysés doivent être inférieures aux limites de qualité fixées par le code de la santé publique (art. R1321-1 à R1321-66).

Les abonnés sont informés, annuellement, au moyen d'une note de synthèse établie par l'A.R.S. et diffusée par le délégataire lors d'une facturation, des résultats d'analyses officielles. Cette note délivre un avis sanitaire sur l'eau distribuée dans chaque commune. Les fiches info A.R.S. de l'année 2015 figurent en annexe n°1.

Qualité de la ressource - Usine d'Annet-sur-Marne

Nombre de résultats d'analyse et conformité sur la ressource

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nombre total	Nombre de résultats conformes	Nombre total	Nombre de résultats conformes
Microbiologiques	893	893	9 169	9 169
Physico-chimiques	7 250	7 250	11 846	11 846

=> Tous les résultats sont conformes sur la ressource d'Annet-sur-Marne en 2015.

Qualité de l'eau produite et distribuée

Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nombre total	Nombre de résultats conformes	Nombre total	Nombre de résultats conformes
Paramètres soumis à une limite de qualité				
Microbiologiques	288	288	2 778	2 778
Physico-chimiques	1 864	1 863	1 883	1 883
Paramètres soumis à une référence de qualité				
Microbiologiques	576	576	5 451	5 446
Physico-chimiques	1 988	1 982	5 909	5 892

Non-conformités par rapport aux limites de qualité :

1 non-conformité est constatée sur la ressource d'Annet-sur-Marne en 2015 (turbidité).

Dépassements par rapport aux références de qualité :

Les non conformités sont ponctuelles et isolées dans la durée.
Elles proviennent d'éléments isolés ou en relation avec une évolution importante et saisonnière de la qualité de l'eau de la ressource.

Nombre de résultats d'analyses et conformité sur l'eau distribuée :

	Contrôle sanitaire		Surveillance du délégataire	
	Nombre total	Nombre de résultats conformes	Nombre total	Nombre de résultats conformes
Paramètres soumis à une limite de qualité				
Microbiologiques	312	312	618	618
Physico-chimiques	42	42	18	18
Paramètres soumis à une référence de qualité				
Microbiologiques	624	623	1 236	1 231
Physico-chimiques	1 858	1 857	1 052	1 051

Non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Tous les résultats sont conformes

Les non conformités constatées ont été levées lors du prélèvement de contrôle et n'ont pas entraîné d'actions curatives.

Evolution de la qualité de l'eau distribuée :

Conformément aux exigences du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, cette évolution est calculée à partir des résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle officiel.

Paramètres microbiologiques	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de conformité microbiologique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de prélèvements conformes	148	141	106	135	156
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	148	141	106	135	156

Paramètres physico-chimiques	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de conformité physicochimique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de prélèvements conformes	9	9	5	8	6
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	9	9	5	8	6

=> **Ces résultats sont très satisfaisants puisqu'aucune non-conformité n'a été constatée.**

Le détail des analyses sur le point de captage, l'unité de production et la zone de distribution figure en annexe n°1.

Surveillance de la présence de chlorure de vinyle monomère :

La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des Eaux Destinées à la Consommation Humaines (EDCH) limite à 0,5 µg/L la teneur de l'eau en Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) résiduel du polychlorure de vinyle (PVC). La Directive Européenne transposée en droit français par le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 ne prévoit pas de mesure analytique de ce paramètre dans l'eau, sauf lors de circonstances particulières (pollution d'une ressource en eau d'origine industrielle, réalisation de campagnes de mesures spécifiques, etc.).

En 2011, la Direction Generale de la Sante (DGS) a diligenté une campagne nationale sur ce paramètre. Cette campagne nationale d'analyse du CVM a montré que le contrôle sanitaire tel qu'il était prévu dans les textes antérieurs de la réglementation, c'est-à-dire non ciblé sur les zones potentiellement à risque de migration du CVM résiduel dans les tronçons de canalisations, ne permet pas de détecter les non-conformités.

C'est pourquoi, la DGS a diffusé en date du 18 octobre 2012 une instruction auprès des Agences Régionales de Sante (ARS) relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le chlorure de vinyle monomère en application des articles R.1321-26 à R.1321-36 du code de la sante publique.

Cette nouvelle instruction précise les modalités :

- de repérage des canalisations à risques à l'échelle du réseau de distribution de la collectivité,
- d'adaptation du contrôle sanitaire,
- de gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité au robinet (mesures correctives, le cas échéant, restriction de consommation et mesure de long terme).

Repérage des canalisations à risques :

En application de cette instruction, la plupart des Agences Régionales de Santé ont demandé la transmission des caractéristiques patrimoniales des réseaux de distribution des services d'eau potable pour fin de repérage des canalisations à risques.

L'ensemble des informations susceptibles de faciliter cette démarche de repérage a été compilé par le délégataire puis envoyé le 28 avril 2014 par le Syndicat à l'ARS.

Adaptation du contrôle sanitaire et du programme d'auto-surveillance

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a publié le 3 novembre 2014 un avis portant sur les risques sanitaires en cas de dépassements de la limite de qualité du chlorure de vinyle dans les eaux destinées à la consommation humaine. Dans cet avis, l'Agence confirme, d'une part, la nécessité de maintenir la limite de qualité de 0,5 µg/L et, d'autre part, la mise en œuvre des stratégies d'échantillonnage ciblées sur les zones à risques telles que prévues dans l'instruction de la DGS du 18 octobre 2012.

Aussi, pour les réseaux susceptibles d'être concernés, le programme d'auto-surveillance devra être adapté en pérennisant la réalisation régulière d'analyses sur ce paramètre.

En 2015, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont continué d'appliquer l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 octobre 2012 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. La plupart des ARS ont renforcé la surveillance de ce paramètre en appliquant une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations précédemment repérées comme à risques. Il s'agit avant tout des canalisations susceptibles d'être concernées par le phénomène de migration du CVM compte-tenu de leurs caractéristiques patrimoniales (période de pose) et hydrauliques (temps de séjour de l'eau dans la canalisation).

De par les caractéristiques patrimoniales (linéaire en PVC et âge), certains réseaux font partie des sites susceptibles d'être concernés par le phénomène de migration du CVM et pour lesquels le programme d'auto-surveillance a été ou devra être adapté en pérennisant la réalisation régulière d'analyses sur ce paramètre.

Gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité au robinet

Il n'y a pas eu de recherches sur les CVM en 2015.

Il est prévu de faire une recherche CVM en 2016 sur la commune de Guermantes (Rue Paul Claudel).

Amélioration de la qualité de l'eau :

Depuis avril 2000, date de la mise en service du traitement des pesticides à l'usine d'Annet-sur-Marne par la SFDE, aucun dépassement de la concentration en pesticides n'a eu lieu sur l'eau produite sur ce site.

Les principales caractéristiques de l'usine de production d'eau potable d'Annet-sur-Marne sont détaillées dans le rapport du délégataire.

I-5 : La qualité du service

La qualité du service est évaluée grâce à des indicateurs mis en place par le délégataire. Il s'agit notamment de suivre l'évolution des paramètres suivants :

- Accès à l'eau – facilités de paiement aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau :

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'échéanciers de paiement ouverts au cours de l'année	399	845	498	437	441

- Accès à l'eau – nombre de demandes d'abandons de créance

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de demandes d'abandons de créance à caractère social reçues par le délégataire	8	77	32	8	20
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	523,62	2 090,00	1 916,94	50,29	1 567,08

- Accès à l'eau – respect du délai d'ouverture d'un branchement pour un nouvel abonné

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	98,60%	98,78%	97,68%	97,03%	100,00%
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1	1	1	1	1
Nombre total de branchements ouverts	1 714	1 478	1 598	1 345	1 499
Nombre de branchements ouverts dans le délai	1 690	1 460	1 561	1 305	1 499

- Taux de réclamations par voie écrite :

	2013	2014	2015
Taux de réclamations (nb/1000 usagers)	0,44	0,83	1,13

Recensement par thèmes des demandes de renseignements et réclamations orales et écrites :

TYPE DE DEMANDE	NATURE	2012	2013	2014	2015
Demandes et réclamations administratives	Contrat	3	6	6	7
	Contrôle compteur	1	1	1	0
	Dégrèvement fuite	30	53	55	46
	Divers autres	2	0	1	0
	Divers travaux	2	3	0	1
	Estimation	174	272	401	491
	Index douteux	80	54	43	51
	Plainte fonctionnement CSC	0	0	0	0
	Plainte relève	5	5	10	7
	Problème paiement	1	1	0	0
	RDV non honoré	0	0	1	0
	Redevance assainissement	7	4	0	1
	Remboursement	0	0	0	1
	Sans regroupement	1	0	0	0
	Sinistre ass. fuite	0	0	1	0
	Tarif mis en cause	25	24	8	14
	SOUS TOTAL	331	423	527	619
Demandes et réclamations techniques	Aspect	3	2	1	2
	Assainissement obstruction	0	0	0	0
	Autres	15	19	16	13
	Fuites	152	161	164	197
	Goût	0	0	0	0
	Manque d'eau	44	48	42	45
	Odeur	0	0	2	0
	Plomb	0	0	2	0
	Pression	26	21	24	28
	Problèmes installation	115	120	132	91
	SOUS TOTAL	355	371	381	376
	TOTAL	686	794	908	995

- Taux d'interruptions du service (nombre d'interruptions non programmées pour 1000 abonnés)

En 2015, le taux d'interruption de service est de 0,50/1000 abonnés [P151.1]. Au total, 12 arrêts d'eau non programmés ont été réalisés.

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	0,13	0,18	0,35	0,87	0,5
Nombre d'interruptions de service	3	4	8	20	12
Nombre d'abonnés (clients)	22 335	22 592	22 851	22 907	23 032

- Participation de VALYO à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Cette instance permet aux usagers de remplir leur rôle d'acteurs dans la gestion de l'eau.

- Activité clientèle en chiffres :

	2013	2014	2015
Abonnements eau	22 846	22 907	23 032
Nombre de prises d'abonnements	1 598	1 345	1 499
Nombre de résiliations	1 324	1 297	1 272
Taux de mutation :	6,99 %	5,87%	6,51%
Taux de clients bénéficiant d'un échéancier de paiement différé	2,18%	1,91%	1,91%
Taux de clients prélevés	48,06 %	50,81%	53,73%
<i>dont mensualisés</i>	27,32 %	29,23%	31,59%
Taux d'impayés (factures N-1 impayées au 31/12/N)	0,33 %	0,41%	0,83%
Déplacements pour impayés	564	354	152
<i>Branchements fermés</i>	304	204	95
Nombre de dédommagements pour engagement de service non tenu	12	1	20
Nombre de dossiers d'aides de solidarité eau traités dans l'année	88	88	88

- Qualité du recouvrement :

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'impayés	0,97%	0,52%	0,33%	0,41%	0,83%

□□□□□□

II – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

II-1 : Prix du service

Commune "de référence" : Lagny-sur-Marne

LAGNY SUR MARNE Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Organismes publics			49,82	50,42	1,20%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	49,20	49,80	1,22%
Voies navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
Total € HT			263,70	262,12	-0,60%
TVA			14,50	14,42	-0,55%
Total € TTC			278,20	276,54	-0,60%
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³			2,32	2,30	-0,86%

Evolution du prix global (eau et assainissement) par m³ et pour 120 m³ :

Lagny-sur-Marne	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2012
Prix de l'eau par m³ pour 120 m³ (en Euro TTC au 1^{er} janvier)	5,28	5,36	5,46	5,43	5,41	+ 2,5%
<i>dont prix HT du service de l'eau (Euro)</i>	1,82	1,84	1,87	1,78	1,76	- 3,3%
<i>dont prix HT du service de l'assainissement (Euro)</i>	2,44	2,50	2,51	2,53	2,53	+ 3,7%
<i>dont total des taxes et des redevances (Euro)</i>	1,02	1,02	1,07	1,12	1,12	+ 9,8%

II-2 : Tarification

La tarification est constituée par les éléments suivants :

- une prime fixe versée au délégataire,
- un prix au m³ consommé versé au délégataire,
- une part syndicale, collectée par le délégataire pour le compte du S.M.A.E.P.
- les taxes et redevances aux organismes publics :
 - à l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
 - aux Voies Navigables de France.
- la T.V.A.

La surtaxe syndicale fixée pour 2014 à 0,3121 euro/m³ a été maintenue à 0,3121 euro/m³ par décision du Comité syndical pour 2015.

Les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés ont été fixés par les délibérations suivantes :

- délibération n°4 du 8 janvier 2014 : choix du délégataire et autorisation à signer la convention de délégation du service public de l'eau potable ;
- délibération n°5 du 5 mars 2014 : adoption du règlement de service de l'eau.

En annexe n°2 : factures pour une consommation de référence fixée à 120 m³/an, relatives à chacune des communes du Syndicat

II-3 : Montant des recettes liées à la facturation du prix de l'eau

La **ressource essentielle** du S.M.A.E.P. est procurée par la surtaxe.

Elle a permis d'enregistrer un produit de1 300 089,64 euros

Les produits en atténuation de charges d'emprunts et remboursements divers, effectués par VALYO, s'élèvent à31 752,33 euros

Compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation :

Le rapport fourni fait apparaître un montant de produits d'exploitation et divers perçus par le délégataire VALYO de 9 740 191 euros. Il fait état de charges atteignant 8 639 934 euros, dégageant un résultat positif brut de 1 100 257 euros et un résultat positif net de 733 549 euros.

□□□□□□

III – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs réglementaires (Arrêté du 2 mai 2007 – annexe II)		Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015
Indicateurs descriptifs du service de l'eau				
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	84 908	87 328	88 084
D.102.0	Prix TTC du service de l'eau par m ³ pour 120 m ³	2,40 €	2,32 €	2,30 €
Info	Prix TTC (eau et assainissement) par m ³ pour 120 m ³ (commune de "référence" : Lagny-sur-Marne)	5,46 €	5,43 €	5,41 €
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour	1 jour	1 jour
Indicateurs de performance				
Qualité de service à l'utilisateur				
P155.1	Taux de réclamations	0,44 u/1000 abonnés	0,83 u/1000 abonnés	1,13 u/1000 abonnés
P101.1	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100 %	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100 %	100 %	100 %
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,35 u/1000 abonnés	0,87 u/1000 abonnés	0,50 u/1000 abonnés
P151.2	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	97,68 %	97,03 %	100 %
Gestion financière et patrimoniale				
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,38 %	0,41 %	0,31%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,29 ans	1,29 ans	1,42 ans
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	30 points	115 points	115 points
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,32 %	0,40 %	0,83%
Performance environnementale				
P104.3	Rendement du réseau de distribution	95,5 %	95,5 %	97,6 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5,63 m ³ /jour/km	5,23 m ³ /jour/km	3,27 m ³ /jour/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	5,45 m ³ /jour/km	5,15 m ³ /jour/km	2,85 m ³ /jour/km
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %	60 %	60 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité €/m ³ Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	0,0005 €/m ³ 32	0,000013 €/m ³ 8	0,000086 €/m ³ 20
Indicateurs complémentaires du Délégué				
Satisfaction des usagers et accès à l'eau				
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
	Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux	Oui	Oui	Oui
	Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	Oui	Oui	Oui
Certification				
	Obtention de la certification ISO 9001	Certification obtenue par	Certification obtenue par	Certification obtenue par

		l'exploitant	l'exploitant	l'exploitant
	Obtention de la certification ISO 14001 (usine)	Oui : Annet/Marne	Oui : Annet/Marne	Oui : Annet/Marne
	Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Non	Non	Non
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui	Oui

□□□□□

IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT

IV-1 : Travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat

Le Syndicat a réalisé, en 2015, les travaux suivants :

- **LAGNY-SUR-MARNE : château d'eau « Saint Laurent »** : fin des travaux de réhabilitation du château d'eau ;
- **LAGNY-SUR-MARNE, rue Jeanne d'Arc et rue Jean Elie** : renouvellement du réseau d'eau potable : 223 ml de canalisations diamètre 180 mm PEHD et 95 ml de canalisations diamètre 75 mm PEHD, reports de 33 branchements, reprise d'une bouche d'incendie ;
- **LAGNY-SUR-MARNE, quartier ORLY PARC** : travaux préalables, déviation conduite diamètre 125 mm PEHD, pose sur 16 ml ;
- **THORIGNY-SUR-MARNE, rue de la Gare** : extension du réseau d'eau potable : pose de 75 ml de canalisations diamètre 160 mm pehd ;
- **THORIGNY-SUR-MARNE, rue de Claye** : renforcement du réseau d'eau potable : pose de 62 ml de canalisations diamètre 160 mm PVC, reprise de trois branchements.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable réalisé par le Syndicat :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	Taux moyen
Linéaire de réseau (ml)	396 790	426 021	426 021	424 036	424 391	
Linéaire de réseau renouvelé/remplacé (ml)	426	2 340	1 180	359	396	0,22%

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable réalisé par le Syndicat et le délégataire :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	Taux moyen
Linéaire de réseau (ml)	396 790	426 021	426 021	424 036	424 391	
Linéaire de réseau renouvelé/remplacé (ml)	426	2 340	1 180	359	396	0,22%
Linéaire de réseau renouvelé (ml) par le délégataire	685	0*	397	1 213	397	0,09 %
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable réalisé par le délégataire et le SMAEP – indicateur de performance						0,31%

(*) Le délégataire a participé financièrement aux travaux de renouvellement de canalisations réalisés par la collectivité.

Montant des travaux mandatés en 2015 : **423 905,13 euros TTC (et 345 796,83 € de reports de crédits sur l'année 2016)**

Le détail des travaux mandatés en 2015 figure dans le tableau suivant :

Thorigny-sur-Marne, rue du Haut Soleil	approfondissement du réseau	16 719,70 €
Villevaudé, sente des Grous	étude géotechnique	2 270,00 €
Guermantès, rue des Lilandry	Mission maîtrise d'œuvre pose canalisation	2 669,93 €
Thorigny-sur-Marne, rue de Claye	renforcement réseau	47 729,78 €
Annet-sur-Marne, réhabilitation des réservoirs de Carnetin	repérage amiante, maîtrise d'œuvre	4 328,32 €
Lagny-sur-Marne, rue Jeanne d'Arc et rue Jean Elie	renouvellement réseau	102 168,01 €
Lagny-sur-Marne, quartier Orly Parc	Travaux préalables avant renouvellement du réseau et maîtrise d'œuvre	18 603,41 €
Gouvernes, rue Victor Hugo (3 antennes)	Réalisation de tranchées pour le réseau d'adduction - réseau posé par le délégataire	11 697,50 €
Villevaudé, échangeur A104/RD34	levés topographiques	750,00 €
Branchements en plomb	solde travaux	565,00 €
Lagny-sur-Marne, réhabilitation château eau	Travaux de réhabilitation	148 292,13 €
Thorigny-sur-Marne, remplacement clôtures réservoirs	Travaux de remplacement des clôtures	42 105,75 €
Thorigny-sur-Marne, rue de la Gare	Travaux d'extension	26 005,60 €

La subvention du Conseil Général pour les travaux de réhabilitation du château d'eau « Saint-Laurent » à Lagny-sur-Marne a été versée en 2015.

IV-2 : Remplacement des branchements en plomb

En théorie, à ce jour, la totalité des branchements en plomb avant compteur ont été remplacés pendant la campagne de remplacement des branchements en plomb qui s'est achevée début 2014. Néanmoins, des branchements plomb peuvent être découverts au fur et à mesure des travaux ou lors de fuites sur branchements. Ils sont traités systématiquement par VALYO dans le cadre du programme de renouvellement des branchements.

En 2015, **18 branchements en plomb** ont été remplacés sur le territoire du Syndicat par VALYO.

IV-3 : Travaux réalisés par VALYO

- *Interventions et travaux réalisés :*

Lieu ou ouvrage	Description
RESERVOIRS DE : SAINT-LAURENT À LAGNY-SUR-MARNE, BUSSY-ST-GEORGES, CARNETIN, THORIGNY-SUR-MARNE, BUSSY-ST-MARTIN, VILLEVAUDE	Lavage des cuves

Sont détaillés en annexe n°3 les travaux exécutés par le délégataire en matière de :

* *travaux sur réseau* : interventions sur réseaux et branchements, recherches de fuites, arrêts d'eau.

* *travaux de renouvellement* : sur réservoirs et sur réseaux, renouvellement des compteurs représentant **1 044 896.72 euros HT** comprenant notamment les opérations suivantes :

Travaux de renouvellement effectués par le délégataire :

GOUVERNES – Remplacement CRØ100 woltex - rue Hermières

VILLEVAUDE – Remplacement CRØ100 woltex - rue de l'Ancien Pavé

BUSSY SAINT GEORGES - Remplacement du DEM Ø300 - boulevard des Genêts

BUSSY SAINT GEORGES - Remplacement du DEM Ø300 - chemin des Bordes

LAGNY SUR MARNE – Renouvellement Clapet Saint Laurent
 JOSSIGNY – Renouvellement COMPTEUR G7
 VILLEVAUDE – Renouvellement HYDROSTAB
 RENTILLY – Renouvellement HYDROSTAB
 THORIGNY – Renouvellement HYDROSTAB
 COUNTRY – Renouvellement 270 ml CANA DN150 rue Lamartine
 GOUVERNES – Renouvellement 3 antennes, soit 127 ml DN50 et report
 branchements rue Victor Hugo
 39 renouvellements de branchements eau
 Renouvellement de 8 587 compteurs (603 845,32 €)

Taux moyen de renouvellement du réseau réalisé par le délégataire :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	Taux moyen
Linéaire de réseau (ml)	396 790	426 021	426 021	424 036	424 391	
Linéaire de réseau renouvelé (ml)	685	0	397	1 213	397	0,09 %

S'ajoutant au taux de **0,22 %** réalisé par le Syndicat.

- *Gestion patrimoniale – état et propositions – améliorations à prévoir :*

Type d'installation	Localisation	Constat ou non conformité	Solutions proposées
Réservoirs	Réservoirs de Carnetin	- 1) Corrosion sur l'ouvrage : décrochement de béton en sous-face supérieure de cuve 1 - 2) Infiltration d'eau en sous-sol de l'ouvrage	1) Remise en état en cours 2) La création d'un puisard équipé d'une pompe vide cave est en cours (travaux de réhabilitation)
Réseau	Vecteur NORD DN700	Fissuration importante de l'ouvrage (Bonna DN700) au niveau du rond-point des Salvatres à Thorigny	Remplacement du feeder sur la portion sous route départementale (134 ml)
	Saint-Thibault-des-Vignes et Pomponne	Dégradation des accès au DN1000 (liaison Carnetin>Bussy) suite à l'occupation du site par les gens du voyage et au dernier événement de la fuite sous le pont de l'A104	Reconstitution des accès, dégradés par les personnes ayant occupés ce site et mise en sécurité de l'ouvrage

IV-4 : Encours de la dette – durée d'extinction de la dette - amortissements réalisés par le Syndicat

L'encours de la dette au 31/12/2015 est de **1 632 233,02 euros**

L'annuité réglée en 2015 (dates d'échéances diverses) est de **230 786,97 euros**

Dont : Capital 173 190,86 euros

Intérêts 57 596,11 euros

Durée d'extinction de la dette : Cet indicateur de performance se définit comme étant la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Il s'exprime en année et est égal au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Données issues du compte administratif 2015:

Encours de la dette au 31/12/2015 : 1 632 233,02 euros

Dépenses réelles de fonctionnement (gestion) : 211 635,60 euros

Recettes réelles de fonctionnement : 1 415 371,65 euros
Charges financières : 57 260,68 euros

Epargne brute annuelle = 1 415 371,65 – (211 635,60 + 57 260,68)
Soit 1 146 475,37

Ainsi la **durée d'extinction de la dette** est de : 1 632 233,02 / 1 146 475,37 = **1,42 années**

Le montant des **amortissements** réalisés par le Syndicat en 2015 est de **476 483,16 euros**.

IV-5 : Travaux prévisionnels dans le cadre du budget 2016

Les travaux suivants ont été identifiés pour l'année 2016 :

BUSSY-SAINT-MARTIN	Etude pour le renouvellement du réseau d'eau potable rue du Parc
CONCHES-SUR-GONDOIRE	Renouvellement/renforcement du réseau d'eau potable rue de la Jonchère
DAMP MART	Etude pour le renouvellement du réseau d'eau potable rue de Bourdin
DAMP MART	Etude pour le renouvellement du réseau d'eau potable rue Gambetta
GOVERNES	Etude pour le dévoiement de la canalisation AEP chemin de la Tête Noire
GOVERNES/GUERMANTES	Renouvellement/renforcement du réseau d'eau potable avenue des Deux Châteaux
LAGNY-SUR-MARNE	Renouvellement des réseaux AEP (publics et privés) quartier ORLY PARC
LAGNY-SUR-MARNE	Renouvellement de la canalisation d'eau potable rue Parmentier
LAGNY-SUR-MARNE	Etude et travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable rue des Anémones
LAGNY-SUR-MARNE	Etude pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable rue du Chariot d'Or et rues adjacentes
LE PIN/VILLEVAUDE	Dévoiement de la canalisation AEP échangeur A104*RD34
POMPONNE	Etude et travaux fonçage La Pomponnette
VILLEVAUDE	Renouvellement du réseau AEP rue du Parc aux Bœufs
Territoire SMAEP	Aménagements de sécurité - ouvrages de stockage

Ces **travaux prévisionnels** sont estimés à **1 420 K€ H.T.** se décomposant ainsi :

Travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux d'eau potable	1 285 000 €
Aménagements de sécurité d'ouvrages	50 000 €
Maîtrise d'œuvre et divers	85 000 €
Total H.T.	1 420 000 €

□□□□□□

V – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

V-1 : Montants des abandons de créance

Le **montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité** au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles s'élève à **1 567,08 euros**.

Le nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire est de 20.

V-2 : Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

Il n'y a pas eu en 2015, pour le Syndicat, d'opération de coopération décentralisée conduite en application de l'article L.1115-1-1 du code général des collectivités territoriales.

□□□□□

Le rapport du délégataire du service pour l'exercice 2015 est à la disposition du public au siège du Syndicat, en Mairie de Lagny-sur-Marne, et dans chaque collectivité adhérente, donnant des précisions notamment sur la qualité de l'eau, les résultats d'analyses, le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation.

Annexe 2 - Le contrôle de l'eau

ANNEXE N°1
AU RPQS 2015

→ Bilan par entité du réseau et par paramètre

EAU PRODUITE ANNET - 2015

Paramètre	Moyenne	Minimum	Maximum	Unité	Limite ou référence de qualité	Nombre d'analyses
Activité alpha totale	0,01	0	0,02	Bq/l		4
Activité bêta totale	0,1	0,07	0,12	Bq/l		4
Aluminium total	0	0	0,06	mg/l	<=.2	157
Ammonium	0,01	0	0,06	mg/l	<=.1	213
Antimoine	0	0	0	µg/l	<=5	7
Arsenic	0	0	0	µg/l	<=10	11
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0	0	0	Qualitatif		52
Bact et spores sulfito-rédu	0	0	0	n/100ml	<=0	310
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	0	21	n/ml		310
Bact Revivifiables à 36°C 44h	1	0	68	n/ml		310
Bactéries coliformes	0	0	0	n/100ml	<=0	310
Baryum	0,02	0,02	0,03	mg/l	<=.7	11
Benzène	0	0	0	µg/l	<=1	4
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	µg/l	<=.1	7
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	µg/l	<=.1	7
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	µg/l	<=.1	7
Benzo(a)pyrène	0	0	0	µg/l	<=.01	7
Bore	20,82	17	26	µg/l	<=1000	11
Bromates	0,6	0	10	µg/l	<=10	140
Bromoforme	0,3	0	0,7	µg/l		11
C. Orga Dis. Biodégradable	0,4	0,2	0,7	mg/l		7
C. Orga Dis. non Biodégradable	0,9	0,6	1,1	mg/l		7
Cadmium	0	0	0	µg/l	<=5	7
Calcium	90	69,6	110	mg/l		20
Carbonates	0	0	0	mg/l CO3		4
Carbone organique dissous	1,3	1	1,7	mg/l C		7
Carbone Organique Total	1,5	1	2,4	mg/l C	<=2	217
Chlore libre	0,56	0,2	0,97	mg/l		287
Chlore total	0,64	0,31	1,08	mg/l		112
Chloroforme	1	0,3	3,2	µg/l		11
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	µg/l	<=.5	4
Chlorures	23,7	17,3	34,1	mg/l	<=250	210
Chrome total	0	0	0	µg/l	<=50	7
Conductivité à 25°C	564	452	802	µS/cm	[200;1100]	215
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	mg/l Pt	<=15	52
Cryptosporidium sp Eau Potable	0	0	0	n/100ml		6
Cuivre	0	0	0	mg/l	<=2	7
Cyanures totaux	0	0	0	µg/l	<=50	11
Delta CaCO3 après saturation	-8,58	-23,2	2,8	mg/l		13
Déséthylatrazine	0,01	0	0,03	µg/l	<=.1	17
Dibromomonochlorométhane	1,2	0,7	2,1	µg/l		11

Paramètre	Moyenne	Minimum	Maximum	Unité	Limite ou référence de qualité	Nombre d'analyses
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	µg/l		7
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	µg/l	<=3	11
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	µg/l		7
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	µg/l		7
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	µg/l		7
Dichlorométhane	0	0	0	µg/l		7
Dichloromonobromométhane	0,8	0,5	1,9	µg/l		11
E.coli /100ml	0	0	0	n/100ml	<=0	310
Entérocoques fécaux	0	0	0	n/100ml	<=0	310
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2	0	3	Qualitatif	[1;2]	154
Equ.Calco pH labo (0;1;2;3;4)	1,9	1	2	Qualitatif	[1;2]	8
Essai Marbre pH	7,4	7,3	7,6	Unité pH		12
Fer total	3	0	36	µg/l	<=200	156
Fluoranthène	0	0	0	µg/l		7
Fluorures	192	136	266	µg/l	<=1500	11
Fréon 113	0	0	0	µg/l		7
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	µg/l	<=.1	7
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0	0	µg/l		7
Hydrogénocarbonates	242	195	268	mg/l		4
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	µg/l	<=.1	7
Kystes Giardia sp Eau Potable	0	0	0	n/100ml		6
Magnésium	8,8	7,1	11	mg/l		17
Manganèse total	0,1	0	1	µg/l	<=50	11
Mercure	0	0	0	µg/l	<=1	11
Microcystines test ELISA	0	0	0	µg/l		2
Nickel	0,7	0	1	µg/l	<=20	7
Nitrates	17	7,5	31,6	mg/l	<=50	210
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,34	0,15	0,63	mg/l	<=1	199
Nitrites	0	0	0	mg/l	<=.1	215
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0	0	1	Qualitatif		52
Pesticides totaux	0,02	0	0,09	µg/l	<=.5	17
pH à température de l'eau	7,5	7,2	8,2	Unité pH	[6.5;9]	205
pH mesuré au labo	7,6	7,2	8	Unité pH	[6.5;9]	209
Phénols (indice Phénol)	0	0	0	µg/l		7
Phosphore total (en P2O5)	0,03	0	0,13	mg/l P2O5		8
Plomb	0	0	0	µg/l	<=10	7
Potassium	2,9	0,5	12,9	mg/l		95
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0	0	1	Qualitatif		52
Sélénium	0	0	0	µg/l	<=10	11
Sodium	11	2	16	mg/l	<=200	101
Sulfates	44,8	19,8	67	mg/l	<=250	209
Température de l'eau	13,9	4,3	24,3	°C	<=25	320
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	µg/l	<=10	11
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	µg/l		11
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	µg/l		7
Titre Alcalimétrique	0	0	0	°F		17
Titre Alcalimétrique Complet	19,6	15,4	26,3	°F		214
Titre Hydrotimétrique	26	19,5	32,1	°F		214
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	µg/l		7
Trichloroéthylène	0	0	0	µg/l		11

Paramètre	Moyenne	Minimum	Maximum	Unité	Limite ou référence de qualité	Nombre d'analyses
Trihalométhanes totaux (4)	3,3	1,7	7,8	µg/l	<=100	11
Tritium (activité due au)	0	0	0	Bq/l	<=100	4
Turbidité	0,2	0	0,7	NFU	<=2	333
Zinc	0,01	0,01	0,01	mg/l		7
Glycols						
1,2-Butanediol	0	0	0	mg/l		52
1,2-propanediol	0	0	0	mg/l		52
Ethylène glycol	0	0	0	mg/l		52

EAU BRUTE ANNET – 2015

Paramètre	Moyenne	Minimum	Maximum	Unité	Limite ou référence de qualité	Nombre d'analyses
Algues	8	0	26	n/ml		5
Aluminium total	0,58	0,05	8,6	mg/l		27
Ammonium	0,09	0	0,31	mg/l	<=4	179
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0,32	0	0,73	µg/l	<=2	18
Anthracène	0	0	0	µg/l		12
Antimoine	0	0	0	µg/l		6
Arsenic	0,06	0	1	µg/l	<=100	18
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	1	0	1	Qualitatif		12
Azote Kjeldhal (en N)	0,17	0	0,81	mg/l		28
Bact et spores sulfito-rédu	82	0	640	n/100ml		120
Bact Revivifiables à 22°C 68h	1478	0	15300	n/ml		148
Bact Revivifiables à 36°C 44h	1228	0	64300	n/ml		147
Bactéries Coliformes	2156	0	18500	n/100ml		158
Baryum	0,02	0,02	0,03	mg/l	<=1	12
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0,01	µg/l	<=1	18
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0,01	µg/l	<=1	18
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0,02	µg/l	<=1	18
Benzo(a)pyrène	0	0	0,01	µg/l	<=1	18
Bore	21,25	17	28	µg/l		12
Bromoforme	0	0	0	µg/l		6
Bromures	0	0	0,8	mg/l		115
Cadmium	0	0	0	µg/l	<=5	18
Calcium	91,2	69,8	105,7	mg/l		12
Carbonates	0	0	0	mg/l CO3		12
Carbone Organique Total	2,4	1,5	6,8	mg/l C	<=10	171
Chloroforme	0	0	0	µg/l		18
Chlorophytes Pourcentage	0	0	0	%		5
Chlortoluron	0,02	0	0,17	µg/l	<=2	18
Chlorures	18,6	10,4	28,1	mg/l	<=200	156
Chrome total	0,2	0	3	µg/l	<=50	18
Chromophytes Pourcentage	33	0	100	%		5
Coliformes thermotolérants	503	42	2100	n/100ml	<=20000	32
Conductivité à 25°C	544	395	837	µS/cm		167
Couleur apr. filtration simple	2	0	8	mg/l Pt	<=200	12
Cryptosporidium sp Eau Potable	0	0	0	n/100ml		6
Cuivre	0	0	0	mg/l		18
Cyanophytes Pourcentage	0	0	0	%		5
Cyanures totaux	0	0	0	µg/l	<=50	18
DBO (5 jours)	0,7	0	3	mg/l O2		27
DCO	4,8	0	16	mg/l O2		27
Déséthylatrazine	0,02	0	0,08	µg/l	<=2	18
Détergeant anionique	0	0	0	mg/l		12
Diatomophycées	100	100	100	%CHRMPHYTN		2
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	µg/l		6
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	µg/l		6
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	µg/l		18
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	µg/l		6

Paramètre	Moyenne	Minimum	Maximum	Unité	Limite ou référence de qualité	Nombre d'analyses
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	µg/l		6
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	µg/l		6
Dichlorométhane	0	0	0	µg/l		18
Dichloromonobromométhane	0	0	0	µg/l		6
Diuron	0	0	0	µg/l	<=2	18
E.Coli /100ml	840	0	8525	n/100ml	<=20000	128
E.Coli par microplaques	561	127	1315	n/100ml	<=20000	6
Entérocoques fécaux	455	0	4210	n/100ml	<=10000	160
Entérocoques par microplaques	123	0	312	n/100ml	<=10000	6
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0,3	0	2	Qualitatif		12
Euglénophytes Pourcentage	0	0	0	%		5
Fer dissous	3,7	0	53	µg/l		160
Fer total	222	46	8900	µg/l		163
Fluoranthène	0	0	0,02	µg/l	<=1	18
Fluorures	174	60	240	µg/l		18
Fréon 113	0	0	0	µg/l		6
Glyphosate	0,04	0	0,16	µg/l	<=2	18
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0,03	µg/l		18
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0,01	0	0,07	µg/l	<=1	18
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	mg/l	<=1	27
Hydrogénocarbonates	268	209	307	mg/l		12
Hydroxyterbutylazine	0	0	0	µg/l	<=2	12
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	µg/l	<=1	18
Isoproturon	0,03	0	0,29	µg/l	<=2	18
Kystes Giardia sp Eau Potable	0	0	0	n/100ml		6
Magnésium	9,1	7,2	10,5	mg/l		12
Manganèse total	12,4	0	26	µg/l		12
Matières en suspension	19	0	190	mg/l		42
Mercure	0,01	0	0,13	µg/l	<=1	18
Naphtalène	0	0	0,03	µg/l		12
Navicula	1	1	1	Qualitatif		2
Nickel	0	0	0	µg/l		12
Nitrates	17	8,1	40,4	mg/l	<=100	172
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,36	0,18	0,83	mg/l		162
Nitrites	0,06	0	0,33	mg/l		178
O2 dissous % Saturation	97	88	110	%sat.	>=30	12
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0	0	1	Qualitatif		12
Oxygène dissous	9,8	7,2	12,6	mg/l		131
Pesticides totaux	0,49	0	1,08	µg/l	<=5	19
pH à température de l'eau	8,1	6,8	8,4	Unité pH		138
pH mesuré au labo	8,1	7,5	8,4	Unité pH		177
Phénols (indice Phénol)	0	0	0	µg/l	<=100	18
Phosphore total (en P2O5)	0,21	0	0,85	mg/l P2O5		28
Plomb	0	0	0	µg/l	<=50	12
Potassium	3,2	1,5	10,6	mg/l		93
Pyrrophytes Pourcentage	11	0	33	%		3
Raphidophytes Pourcentage	0	0	0	%		5
Rhodophytes Pourcentage	0	0	0	%		5
Sélénium	0	0	0	µg/l	<=10	12
Sodium	8,9	1,9	14,1	mg/l	<=200	99

Paramètre	Moyenne	Minimum	Maximum	Unité	Limite ou référence de qualité	Nombre d'analyses
Sulfates	30,2	9,7	46,2	mg/l	<=250	170
Température de l'eau	14,6	1,3	24,4	°C	<=25	150
Terbuconazole	0	0	0	µg/l	<=2	12
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	µg/l		18
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	µg/l		18
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	µg/l		6
Titre Alcalimétrique	0	0	0	°F		70
Titre Alcalimétrique Complet	21,5	16,7	25,2	°F		59
Titre Hydrotimétrique	26,3	20,6	31,7	°F		70
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	µg/l		6
Trichloroéthylène	0	0	0	µg/l		18
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	µg/l		6
Turbidité	15	1,5	182	NFU		210
Zinc	0	0	0	mg/l	<=5	12
Glycols						
1,2-Butanediol	0	0	0	mg/l		51
1,2-propanediol	0	0	0	mg/l		51
Ethylène glycol	0	0	0	mg/l		51

ZONE DE DISTRIBUTION VALYO – 2015

Paramètre	Moyenne	Minimum	Maximum	Unité	Limite ou référence de qualité	Nombre d'analyses
Aluminium total	0,02	0	0,04	mg/l	<= 2	155
Ammonium	0	0	0,09	mg/l	<= 1	155
Antimoine	0	0	0	µg/l	<=5	6
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0	0	1	Qualitatif		155
Atrazine	0	0	0	µg/l	<= 1	2
Bact et spores sulfito-rédu	0	0	2	n/100ml	<=0	473
Bact Revivifiables à 22°C 68h	1	0	84	n/ml		473
Bact Revivifiables à 36°C 44h	2	0	214	n/ml		473
Bactéries coliformes	0	0	0	n/100ml	<=0	473
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	µg/l	<= 1	6
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	µg/l	<= 1	6
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	µg/l	<= 1	6
Benzo(a)pyrène	0	0	0	µg/l	<= 0,1	6
Bromoforme	1,8	0,8	3,2	µg/l		6
Cadmium	0	0	0	µg/l	<=5	6
Chlore libre	0,39	0,00	0,84	mg/l		418
Chlore total	0,49	0,03	1,00	mg/l		413
Chloroforme	8,9	3,1	18	µg/l		6
Chlortoluron	0	0	0	µg/l	<= 1	2
Chrome total	0	0	0	µg/l	<=50	6
Clostridium perfringens	1	0	1	n/100ml		2
Conductivité à 25°C	561	438	655	µS/cm	[200;1100]	155
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0	0	0	Qualitatif		155
Déisopropylatrazine	0	0	0	µg/l	<= 1	2
Déséthylatrazine	0,01	0	0,02	µg/l	<= 1	2
Dibromomonochlorométhane	8,4	3,2	17	µg/l		6
Dichloromonobromométhane	8,6	3,7	19	µg/l		6
Diuron	0	0	0	µg/l	<= 1	2
E. coli /100ml	0	0	0	n/100ml	<=0	473
Entérocoques fécaux	0	0	0	n/100ml	<=0	473
Fer total	7	0	50	µg/l	<=200	155
Hydroca. polycycl. arom. 4sub nx	0	0	0	µg/l	<= 1	6
Hydrocarb. polycycl. arom. 16sub	0	0	0	µg/l		6
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	µg/l	<= 1	6
Isoproturon	0	0	0	µg/l	<= 1	2
Linuron	0	0	0	µg/l	<= 1	2
Nitrites	0	0	0	mg/l	<= 5	6
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0	0	1	Qualitatif		155
Pesticides totaux	0,01	0	0,02	µg/l	<= 5	2
pH à température de l'eau	7,4	6,9	8	Unité pH	[6.5;9]	150
pH mesuré au labo	7,6	7,3	8	Unité pH	[6.5;9]	156
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0	0	1	Qualitatif		155
Simazine	0	0	0	µg/l	<= 1	2
Température de l'eau	13,7	3	24,9	°C	<=25	410
Trihalométhanes totaux (4)	27,8	13,4	56,2	µg/l	<=100	6
Turbidité	0,2	0	4	NFU	<=2	461

Qualité de l'eau distribuée à BUSSY SAINT GEORGES (vieux bourg)

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 96 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

Synthèse de l'année 2015

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 16,6 mg/l Maximum : 30,8 mg/l

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,7 °F Maximum : 31,1 °F

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE (Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'aqueduc de la Dhuis et de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 60 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

Synthèse de l'année 2015

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 17,5 mg/l Maximum : 29,8 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,4 °F Maximum : 30,5 °F

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE (Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre)

Classe C
Maximum : 0,04 µg/l (Déséthylatrazine-déiisopropyl)
Nombre de prélèvements : 16

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 96 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT
PEU DE NITRATES**

Moyenne : 16,6 mg/l Maximum : 30,8 mg/l

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,7 °F Maximum : 31,1 °F

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU
FLUOREE**

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro
gramme par litre)**

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection

Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 96 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT
PEU DE NITRATES**

Moyenne : 16,6 mg/l Maximum : 30,8 mg/l

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,7 °F Maximum : 31,1 °F

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU
FLUOREE**

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro
gramme par litre)**

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection

Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'aqueduc de la Dhuis et de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 60 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 17,5 mg/l Maximum : 29,8 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,4 °F Maximum : 30,5 °F

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE (Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

Classe C
Maximum : 0,04 µg/l (Déséthylatrazine-déisopropyl)
Nombre de prélèvements : 16

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 96 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT
PEU DE NITRATES**

Moyenne : 16,6 mg/l Maximum : 30,8 mg/l

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,7 °F Maximum : 31,1 °F

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU
FLUOREE**

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro
gramme par litre)**

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection

Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 96 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT
PEU DE NITRATES**

Moyenne : 16,6 mg/l Maximum : 30,8 mg/l

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,7 °F Maximum : 31,1 °F

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU
FLUOREE**

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro
gramme par litre)**

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection

Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 96 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT
PEU DE NITRATES**

Moyenne : 16,6 mg/l Maximum : 30,8 mg/l

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,7 °F Maximum : 31,1 °F

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU
FLUOREE**

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro
gramme par litre)**

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection

Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 96 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT
PEU DE NITRATES**

Moyenne : 16,6 mg/l Maximum : 30,8 mg/l

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,7 °F Maximum : 31,1 °F

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU
FLUOREE**

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro
gramme par litre)**

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection

Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 96 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT
PEU DE NITRATES**

Moyenne : 16,6 mg/l Maximum : 30,8 mg/l

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,7 °F Maximum : 31,1 °F

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU
FLUOREE**

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro
gramme par litre)**

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection

Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'aqueduc de la Dhuis et de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 60 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 17,5 mg/l Maximum : 29,8 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,4 °F Maximum : 30,5 °F

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE (Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

Classe C
Maximum : 0,04 µg/l (Déséthylatrazine-déisopropyl)
Nombre de prélèvements : 16

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

**Contrôles sanitaires
réglementaires**

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 96 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT
PEU DE NITRATES**

Moyenne : 16,6 mg/l Maximum : 30,8 mg/l

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,7 °F Maximum : 31,1 °F

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU
FLUOREE**

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro
gramme par litre)**

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection

Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 96 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT
PEU DE NITRATES**

Moyenne : 16,6 mg/l Maximum : 30,8 mg/l

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,7 °F Maximum : 31,1 °F

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU
FLUOREE**

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro
gramme par litre)**

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection

Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

**Contrôles sanitaires
réglementaires**

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 96 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT
PEU DE NITRATES**

Moyenne : 16,6 mg/l Maximum : 30,8 mg/l

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,7 °F Maximum : 31,1 °F

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU
FLUOREE**

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro
gramme par litre)**

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection

Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Qualité de l'eau distribuée à SAINT THIBAUT DES VIGNES – ZAC de Saint Germain des Noyers

Origine de l'eau

Eau provenant de l'aqueduc de la Dhuis et de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 60 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 17,5 mg/l Maximum : 29,8 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,4 °F Maximum : 30,5 °F

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE (Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

Classe C
Maximum : 0,04 µg/l (Déséthylatrazine-déiisopropyl)
Nombre de prélèvements : 16

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Qualité de l'eau distribuée à SAINT THIBAUT DES VIGNES (sauf la ZAC de Saint Germain des Noyers)

Synthèse de l'année 2015

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 96 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 16,6 mg/l Maximum : 30,8 mg/l

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,7 °F Maximum : 31,1 °F

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE (Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection

Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 96 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT
PEU DE NITRATES**

Moyenne : 16,6 mg/l Maximum : 30,8 mg/l

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,7 °F Maximum : 31,1 °F

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU
FLUOREE**

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro
gramme par litre)**

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection

Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 144 échantillons prélevés en production et des 96 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT
PEU DE NITRATES**

Moyenne : 16,6 mg/l Maximum : 30,8 mg/l

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,7 °F Maximum : 31,1 °F

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU
FLUOREE**

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,24 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro
gramme par litre)**

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection

Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Annexe 2 - La facture 120 m³

ANNEXE N°2
AU RPQS 2015

Facture annuelle type complète, eau et assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un client ayant consommé 120 m³ et doté d'un compteur de 15 mm de diamètre (dans le cas où il existe différentes tranches tarifaires entre 0 et 120 m³, les prix unitaires affichés ci-après sont des prix moyens pour une consommation de 120 m³).

BUSSY SAINT GEORGES	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			293,81	273,47	-6,92%
Part délégataire			163,39	143,05	-12,45%
Abonnement			10,34	10,32	-0,19%
Consommation	120	1,1061	153,05	132,73	-13,28%
Part communale			88,42	88,42	0,00%
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Part syndicale			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Organismes publics et TVA			133,30	131,78	-1,14%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			47,48	45,36	-4,47%
TOTAL € TTC			640,99	616,95	-3,75%

BUSSY SAINT MARTIN	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			303,87	303,25	-0,20%
Part délégataire			173,45	172,83	-0,36%
Abonnement			12,92	12,96	0,31%
Consommation	120	1,3323	160,53	159,87	-0,41%
Part syndicale			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			88,42	88,42	0,00%
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			134,31	134,76	0,34%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			48,49	48,34	-0,31%
TOTAL € TTC			652,06	649,71	-0,36%

CARNETIN	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			298,50	297,92	-0,19%
Part délégataire			168,08	167,50	-0,35%
Abonnement			12,76	12,82	0,47%
Consommation	120	1,2890	155,32	154,68	-0,41%
Part syndicale			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			88,42	88,42	0,00%
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			133,77	134,23	0,34%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			47,95	47,81	-0,29%
TOTAL € TTC			646,15	643,85	-0,36%

COLLEGIEN	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			303,87	303,25	-0,20%
Part délégataire			173,45	172,83	-0,36%
Abonnement			12,92	12,96	0,31%
Consommation	120	1,3323	160,53	159,87	-0,41%
Part syndicale			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			88,42	88,42	0,00%
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			134,31	134,76	0,34%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			48,49	48,34	-0,31%
TOTAL € TTC			652,06	649,71	-0,36%

CONCHES SUR GONDOIRE	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			303,87	303,25	-0,20%
Part délégataire			173,45	172,83	-0,36%
Abonnement			12,92	12,96	0,31%
Consommation	120	1,3323	160,53	159,87	-0,41%
Part syndicale			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			88,42	88,42	0,00%
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			134,31	134,76	0,34%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			48,49	48,34	-0,31%
TOTAL € TTC			652,06	649,71	-0,36%

COURTRY	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			197,58	199,24	0,84%
Part autre(s) délégataire(s)			28,74	28,72	-0,07%
Consommation	120	0,2393	28,74	28,72	-0,07%
Part autre(s) collectivité(s)			168,84	170,52	1,00%
Consommation	120	1,4210	168,84	170,52	1,00%
Organismes publics et TVA			123,68	124,36	0,55%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			37,86	37,94	0,21%
TOTAL € TTC			535,14	535,30	0,03%

DAMP MART	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			298,50	297,92	-0,19%
Part délégataire			168,08	167,50	-0,35%
Abonnement			12,76	12,82	0,47%
Consommation	120	1,2890	155,32	154,68	-0,41%
Part syndicale			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			88,42	88,42	0,00%
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			133,77	134,23	0,34%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			47,95	47,81	-0,29%
TOTAL € TTC			646,15	643,85	-0,36%

GOUVERNES	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			303,87	303,25	-0,20%
Part délégataire			173,45	172,83	-0,36%
Abonnement			12,92	12,96	0,31%
Consommation	120	1,3323	160,53	159,87	-0,41%
Part syndicale			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			88,42	88,42	0,00%
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			134,31	134,76	0,34%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			48,49	48,34	-0,31%
TOTAL € TTC			652,06	649,71	-0,36%

GUERMANTES	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			303,87	303,25	-0,20%
Part délégataire			173,45	172,83	-0,36%
Abonnement			12,92	12,96	0,31%
Consommation	120	1,3323	160,53	159,87	-0,41%
Part syndicale			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			88,42	88,42	0,00%
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			134,31	134,76	0,34%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			48,49	48,34	-0,31%
TOTAL € TTC			652,06	649,71	-0,36%

JOSSIGNY	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			303,87	303,25	-0,20%
Part délégataire			173,45	172,83	-0,36%
Abonnement			12,92	12,96	0,31%
Consommation	120	1,3323	160,53	159,87	-0,41%
Part syndicale			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			88,42	88,42	0,00%
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			134,31	134,76	0,34%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			48,49	48,34	-0,31%
TOTAL € TTC			652,06	649,71	-0,36%

LAGNY SUR MARNE	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			303,87	303,25	-0,20%
Part délégataire			173,45	172,83	-0,36%
Abonnement			12,92	12,96	0,31%
Consommation	120	1,3323	160,53	159,87	-0,41%
Part syndicale			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			88,42	88,42	0,00%
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			134,31	134,76	0,34%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			48,49	48,34	-0,31%
TOTAL € TTC			652,06	649,71	-0,36%

LE PIN	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			197,66	199,27	0,81%
Part autre(s) délégataire(s)			28,82	28,75	-0,24%
Consommation	120	0,2396	28,82	28,75	-0,24%
Part autre(s) collectivité(s)			168,84	170,52	1,00%
Consommation	120	1,4210	168,84	170,52	1,00%
Organismes publics et TVA			123,69	124,36	0,54%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			37,87	37,94	0,18%
TOTAL € TTC			535,23	535,33	0,02%

POMPONNE	m³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			290,10	291,98	0,65%
Part délégataire			159,68	161,56	1,18%
Abonnement			12,76	12,82	0,47%
Consommation	120	1,2395	146,92	148,74	1,24%
Part syndicale			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			88,42	88,42	0,00%
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			132,93	133,63	0,53%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			47,11	47,21	0,21%
TOTAL € TTC			636,91	637,31	0,06%

SAINT THIBAUT DES VIGNES	m³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			303,87	303,25	-0,20%
Part délégataire			173,45	172,83	-0,36%
Abonnement			12,92	12,96	0,31%
Consommation	120	1,3323	160,53	159,87	-0,41%
Part syndicale			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			88,42	88,42	0,00%
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			134,31	134,76	0,34%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			48,49	48,34	-0,31%
TOTAL € TTC			652,06	649,71	-0,36%

THORIGNY SUR MARNE	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			298,50	297,92	-0,19%
Part délégataire			168,08	167,50	-0,35%
Abonnement			12,76	12,82	0,47%
Consommation	120	1,2890	155,32	154,68	-0,41%
Part syndicale			42,00	42,00	0,00%
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			88,42	88,42	0,00%
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			133,77	134,23	0,34%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			47,95	47,81	-0,29%
TOTAL € TTC			646,15	643,85	-0,36%

VILLEVAUDE	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			213,88	211,70	-1,02%
Part délégataire			167,36	166,05	-0,78%
Abonnement			36,52	36,22	-0,82%
Consommation	120	1,0819	130,84	129,83	-0,77%
Part syndicale			37,45	37,45	0,00%
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0683	9,07	8,20	-9,59%
Collecte et dépollution des eaux usées			197,10	196,83	-0,14%
Part délégataire			85,50	85,23	-0,32%
Abonnement			24,46	24,38	-0,33%
Consommation	120	0,5071	61,04	60,85	-0,31%
Part communale			111,60	111,60	0,00%
Consommation	120	0,9300	111,60	111,60	0,00%
Organismes publics et TVA			123,63	124,12	0,40%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			37,81	37,70	-0,29%
TOTAL € TTC			534,61	532,65	-0,37%

6.7. Listes d'interventions

ANNEXE N°3
AU RPQS 2015

Liste des fuites sur canalisations, équipements et fuites sur branchements

Type d'intervention	Commune	N° rue	Adresse	Nature des travaux	Nombre de Adresse
Fuite sur branchement	BUSSY ST GEORGES		rue du cimetiere	Fuite sur brt arraché par entr tiers	1
		8	allée lamartine	Fuite sur regard SGB	1
	COURTRY	37	rue du clocher de courtry	Fuite Pe Ø25	1
	DAMPMART	17	rue daniel leduc	Fuite sur branchement	1
		3	rue de l'abreuvoir	Fuite sur brt raccord Pe Ø25	1
		60	rue juliette vadel	Fuite sur brt Pe Ø32	1
	LAGNY	16	avenue du bel air	Fuite brt Pe Ø25	1
		3	rue louis bleriot	Fuite sur brt Pe Ø50	1
	POMPONNE	2	chemin des gres	Fuite sur brt Pe Ø32	1
	SAINT THIBAULT		av de saint germain des noyers	Fuite sur brt	2
		6	rue georges deharvenght	Fuite sur brt Ø200 fonte	1
		2	rue du grand pommeraye	Fuite sur bouche d'arrosage	1
	THORIGNY	16	rue louis martin	Fuite sur branchement	1
		30	rue du lievre	Fuite sur rpc Ø25	1
		21	rue de carnetin	Fuite sur regard SGB	1
		33	rue raymond poincare	Fuite sur brt Ø25 arraché suite chantier	1
Total Fuite sur branchement					17
Fuite sur réseau	BUSSY ST GEORGES	23	allée louis lepine	Fuite RPC Ø32	1
		3	cour fernand leger	Fuite purge Ø32	1
	BUSSY ST MARTIN		rue du parc	Fuite cana Ø125 fonte	1
	CARNETIN	5	rue des gloriettes	Fuite cana Ø100 fonte	1
		14	cour des gros	Fuite cana Ø60 fonte	1
	COLLEGIEN	40B	rue des noyers	Fuite rpc Ø25	1
		11	allée des acacias	Fuite sur rpc Ø25	1
		7	allée des poiriers	Fuite rpc Ø25	1
		25	rue de l'eglise	Fuite cana Ø60 fonte	1
	CONCHES		rue de la jonchere	Fuite cana Ø110 PVC	1
	COURTRY		route du chat	Fuite cana Pe Ø50	1
			rue aime fluttaz	Fuite rpc Ø25	1
		27	rue de la bergerie	Fuite cana Ø50	1
	DAMPMART		allée des farris	Fuite cana Ø63 PEHD	1
			chemin de la dhuys	Fuite sur vidange Ø100 sur feeder Ø700 bonna	1
		2ter	rue gambetta	Fuite cana Ø80 Fte	1
		43	rue de lagny	Fuite sur rpc Ø25	1
		40	rue michel place	Fuite RPC Ø25 purge	1
		6	rue de la republique	Fuite rpc Ø25	1
		92	rue de lagny	Fuite sur rpc Ø25	1
		28	rue michel place	Fuite cana Pe Ø63	1
	GOUVERNES	3	rue du calvaire	Fuite cana Ø60 fonte	1
	GUERMANTES	61	avenue des 2 chateaux	Fuite cana Ø80 fonte	1
	LAGNY		av du docteur charles infrois	Fuite cana Ø100 fonte	1
			rue de l'imprimerie	Tamponnage de la cana Ø50	1
			rue du chariot d'or	Fuite cana Ø150 acier	1
			rue du docteur d'halluin	Fuite sur presse étoupe de vanne	1
			rue Jeanne d'Arc	Fuite cana Ø50 fonte	1
			allée des cedres	Conduite Ø50 PEHD arrachée	1
			allée des noisetiers	Fuite sur cana PEHD Ø75	1
			avenue georges clemenceau	Fuite sur permatige de vanne	1
			rue charles vaillant	Fuite presse étoupe de vanne Ø100	1
			rue macheret	Fuite cana Ø200 fonte	1
		10	rue du docteur demars	Fuite cana Ø150	1
		5	rue du docteur demars	Fuite sur RPC - RAS	1
			chemin de quincangrogne	Fuite cana Ø80 fonte	1
16		avenue de la republique	Fuite cana Ø110 PVC	1	
17		chemin du champ tortu	Fuite cana Ø80 fonte	1	
6		rue du chariot d'or	Fuite cana Ø150 fonte	1	
		rue du docteur d'halluin	Fuite cana Ø60 fonte	1	
		rue paul bert	Fuite cana Ø200	1	
2		rue delambre	Fuite sur vanne Ø60 de brt	1	
		allée des tilleuls	Fuite cana Ø150 fonte	1	
27	rue cavallo peduzzi	Fuite cana Ø150 Fte	1		
23	avenue du general leclerc	Fuite cana Ø100	1		
1	rue victor hugo	Fuite sur RPC Ø32	1		

Type d'intervention	Commune	N° rue	Adresse	Nature des travaux	Nombre de Adresse
		39	av du mal de lattré de tassigny	Fuite cana Ø100 fonte	1
		30	avenue georges clemenceau	Fuite cana Ø50 fonte	1
		18	petite sente verte	Fuite sur rpc Ø25	1
			rue marcel riviére	Fuite cana Ø100 fonte	1
		4	rue des roses prolongée	Fuite cana Ø60 fonte	1
		25	rue vacheresse	Fuite cana Ø100 fonte	1
	LE PIN		ferme courgain	Fuite cana Ø300 ethernite	1
	POMPONNE	10	allée du mont chaillou	Fuite rpc Ø25	1
		8	avenue des champs elysees	Fuite cana Ø60 fonte	1
		5	rue de la gare	Fuite cana Ø80 fonte	1
		4	impasse blondel	Fuite cana Ø60 fonte	2
		43	impasse du vieux lavoir	Fuite sur té vanne	1
		3	rue de la gare	Fuite cana Ø100 fonte	1
	SAINT THIBAULT	5	rue de lagny	Fuite cana Ø200 fonte	1
		11	passage michel ange	Fuite sur RPC Ø32	1
		3	villa paul cezanne	Fuite sur RPC Ø32	1
		20	rue de la grande grille	Fuite sur rpc Ø25	1
	THORIGNY		rue de claye	Fuite cana Ø150 Fte	1
			rue georges clemenceau	Fuite sur cana Ø60 fonte	1
			rue thiers	Fuite sur cana Ø60 non trouvée	1
			rue carnot	Fuite sur RPC Ø32	1
			rue raymond poincare	Fuite cana Ø150 fonte	1
		(vide)	rue des salvatres	Fuite cana Ø500 bonna	1
		11	chemin du lavoir	Fuite cana Ø60 fonte	1
			rue du moustier	Fuite sur rpc Ø25	1
		9	rue thiers	Fuite cana Ø60 fonte	1
			rue des pointes	Fuite sur RPC Ø32	1
		21	rue des hautes grouettes	Fuite cana Ø150 fonte	1
			rue des hauts de vallieres	Fuite cana Ø100 fonte	1
		46	rue carnot	Fuite sur RPC Ø32	1
		38	rue paul doumer	Fuite sur un gibault	1
				RAS au terrassement, à laisser mûrir	1
		34	rue berthelot	Fuite sur rpc Ø25	1
		41	rue de claye	Fuite sur rpc Ø25	1
	VILLEVAUDE	5	rue du parc aux bœufs	Fuite sur rpc Ø25	1
		1	rue de la place	Fuite cana Ø100 fonte	1
			rue des plantes	Fuite sur RV Ø60 brt	1
Total Fuite sur réseau					84
Total des fuites 2015					101

Liste des arrêts d'eau non programmés

Commune	Date intervention	Type d'intervention	Linéaire coupé en m	Durée en mn
CARNETIN	11/08/2015	Fuite collier-RPC et casse DN100FTE	530	180
DAMPMART	20/01/2015	Réparation sur Bonna Phi700	2500	1200
DAMPMART	12/08/2015	Casse DN110PHD	110	600
GOUVERNES	05/01/2015	Casse conduite DN60FTE	480	300
LAGNY SUR MARNE	26/01/2015	Casse conduite DN150FTE	1000	180
LAGNY SUR MARNE	29/07/2015	Casse conduite DN150FTE	2800	490
LAGNY SUR MARNE	31/12/2015	Fuite collier-RPC	140	180
POMPONNE	18/02/2015	Casse conduite DN100FTE	300	480
POMPONNE	23/11/2015	Casse conduite DN60FTE	180	150
SAINT THIBAUT DES VIGNES	21/05/2015	Fuite collier-RPC	150	360
THORIGNY	04/07/2015	Fuite collier-RPC	390	150
THORIGNY	04/07/2015	Fuite collier-RPC	390	150

Liste des arrêts d'eau programmés

Commune	Date d'intervention	Type d'intervention	Linéaire coupé (en m)	Durée (en mn)
BUSSY SAINT GEORGES	03/02/2015	Programmé	3100	360
BUSSY SAINT GEORGES	10/02/2015	Programmé	300	330
BUSSY SAINT GEORGES	18/08/2015	Programmé	300	150
BUSSY SAINT GEORGES	30/09/2015	Programmé	150	330
BUSSY SAINT GEORGES	13/10/2015	Programmé	180	90
BUSSY SAINT GEORGES	09/12/2015	Programmé	550	360
BUSSY SAINT GEORGES	10/12/2015	Programmé	150	420
CARNETIN	24/02/2015	Programmé	300	60
COLLEGIEN	24/08/2015	Programmé	230	150
COLLEGIEN	27/08/2015	Programmé	600	210
COURTRY	21/05/2015	Programmé	220	180
COURTRY	26/05/2015	Programmé	70	180
COURTRY	25/06/2015	Programmé	340	180
COURTRY	10/08/2015	Programmé	300	120
DAMP MART	22/01/2015	Programmé	2500	1200
DAMP MART	26/03/2015	Programmé	200	60
GUERMANTES	19/01/2015	Programmé	580	360
LAGNY SUR MARNE	02/01/2015	Programmé	190	540
LAGNY SUR MARNE	24/02/2015	Programmé	400	330
LAGNY SUR MARNE	05/03/2015	Programmé	340	180
LAGNY SUR MARNE	16/03/2015	Programmé	200	70
LAGNY SUR MARNE	23/04/2015	Programmé	500	180
LAGNY SUR MARNE	28/04/2015	Programmé	730	150
LAGNY SUR MARNE	03/06/2015	Programmé	180	440
LAGNY SUR MARNE	03/06/2015	Programmé	250	240
LAGNY SUR MARNE	17/06/2015	Programmé	390	420
LAGNY SUR MARNE	30/07/2015	Programmé	200	360
LAGNY SUR MARNE	07/08/2015	Programmé	620	520
LAGNY SUR MARNE	08/09/2015	Programmé	660	180
LAGNY SUR MARNE	08/09/2015	Programmé	200	60
LAGNY SUR MARNE	15/09/2015	Programmé	200	180
LAGNY SUR MARNE	14/10/2015	Programmé	220	
LAGNY SUR MARNE	19/11/2015	Programmé	150	390
THORIGNY	07/01/2015	Programmé	1300	4320
THORIGNY	16/07/2015	Programmé	200	360
THORIGNY	04/08/2015	Programmé	390	490
THORIGNY	21/10/2015	Programmé	150	60
THORIGNY	09/11/2015	Programmé	80	60
THORIGNY	30/12/2015	Programmé	100	180
VILLEVAUDE	23/02/2015	Programmé	400	180

Liste des renouvellements de branchements

Nature des travaux	Commune	Adresse	Date travaux	Total
Renouvellement Branchements en Plomb	BUSSY ST GEORGES	rue du lavoir	04/06/2015	1
	DAMP MART	rue arthur boucher	02/02/2015	1
			29/01/2015	1
			28/01/2015	1
	LAGNY	chemin des etoisies	29/06/2015	1
		place de la fontaine	17/08/2015	1
		rue de la grange du bois	20/11/2015	1
		rue de marne	02/12/2015	1
		rue des sources	16/10/2015	1
		rue des thuyas	12/10/2015	1
		rue du docteur naudier	10/11/2015	1
		rue charles michels	08/09/2015	1
	LE PIN	cour pasteur	27/01/2015	1
	THORIGNY	rue de carnetin	21/10/2015	1
		rue des fontaines	31/07/2015	1
		allée des bocages	09/11/2015	1
	THORIGNY	rue de chaalis	03/09/2015	1
	LAGNY	rue de la paix	01/10/2015	1
	LAGNY	rue marthe aureau	12/01/2015	1
11 branchements renouvelés lors du chantier canalisation	COURTRY	rue Lamartine	Juillet 2015	11
9 branchements renouvelés lors du chantier canalisation	LAGNY	rue Jeanne d'Arc	Juin 2015	9
TOTAL Renouvellement de branchements 2015				39

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe



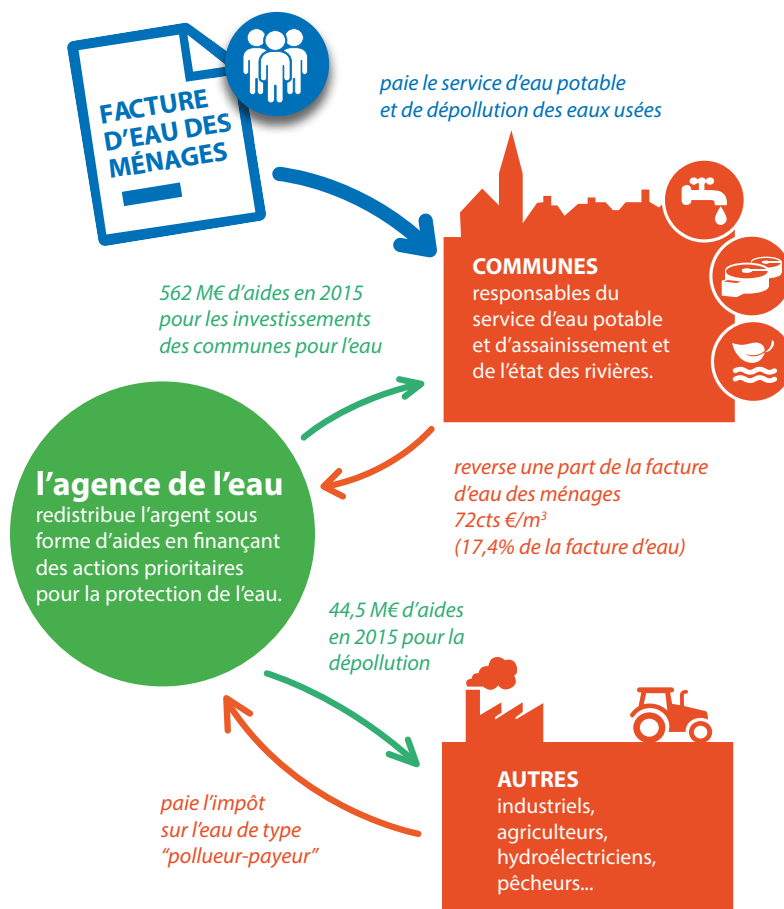
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à 4,18 € TTC/m³

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

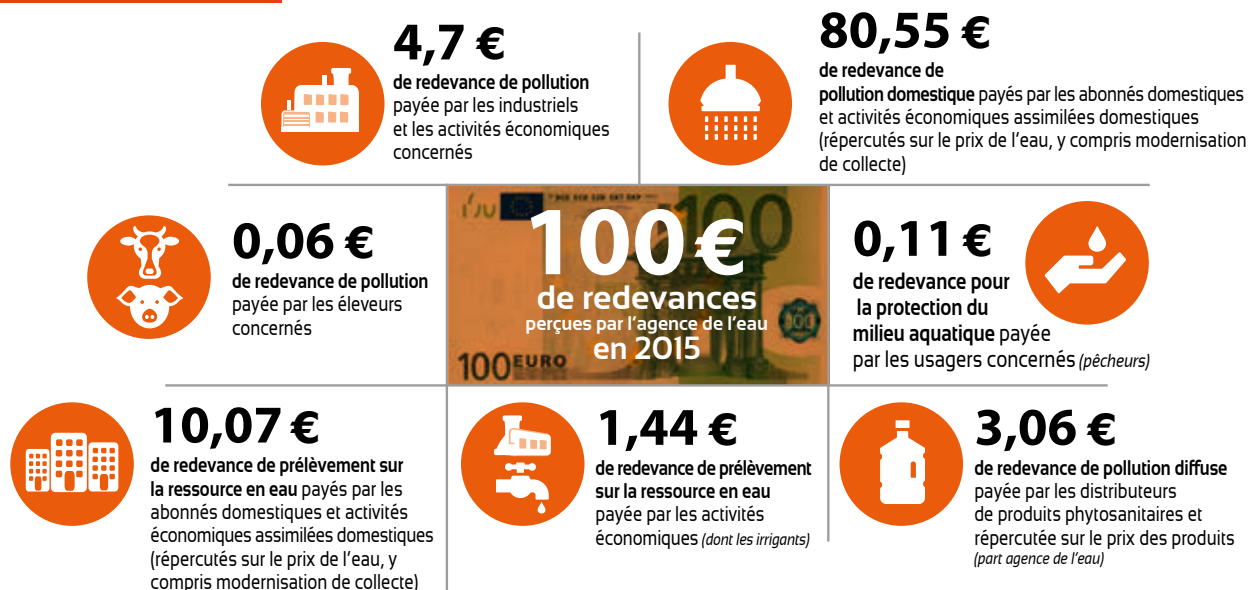
Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2015 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 792 millions d'euros dont 637 millions en provenance de la facture d'eau.



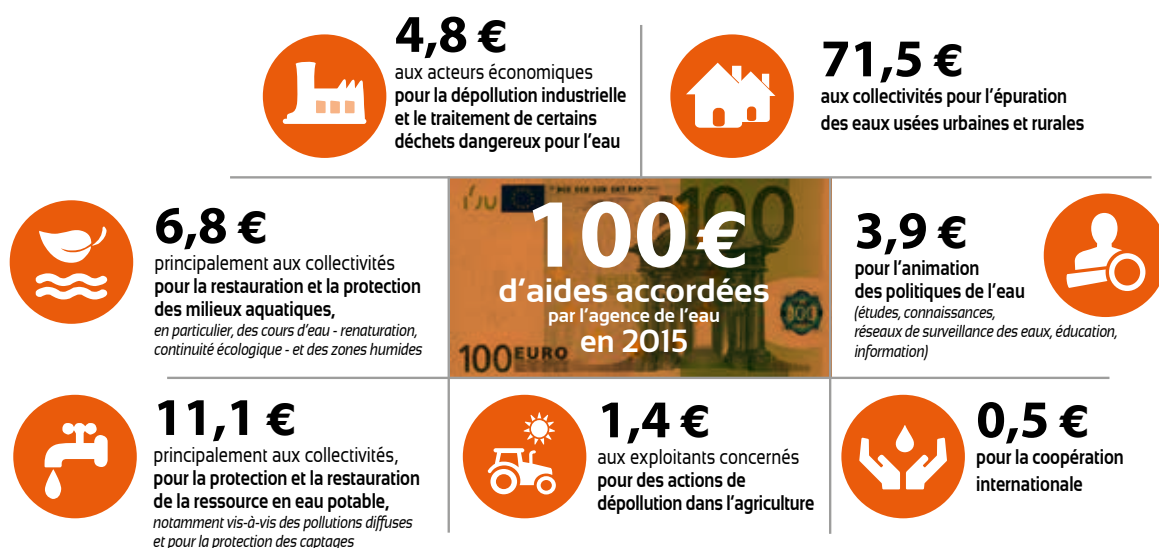
recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2015)

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2015, l'Agence est intervenue pour aider 346,7 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 12,1 M€ au titre des études. Il n'y a plus de station sur le bassin Seine Normandie citée dans un contentieux européen, « Eaux Résiduaire Urbaines » et seules deux stations identifiées non conformes dans les listes établies au niveau national par le ministère de l'Environnement restent à mettre en service.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 579 captages concernés par une démarche de protection
- 19 990 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agro-environnementales, dont 3 865 hectares en agriculture biologique

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- 648 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 1 866 hectares de surfaces de zones humides protégées, dont 266 hectares au titre de l'acquisition
- 182 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 38 % de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 96 collectivités aidées pour acquérir du matériel de désherbage alternatif



- 140 opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 11 pays bénéficiaires de dix huit opérations engagées dans les pays en développement
- 45,3 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 97 % de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et les 3 % restants, couverts par une étude en cours, seront finalisés courant 2016



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Le bassin Seine-Normandie



Agence de l'eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE Cedex

Téléphone : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09
Courriel : seinenormandie.communication@aesn.fr

Suivez l'actualité de l'agence
de l'eau Seine-Normandie :

www.eau-seine-normandie.fr



Dailymotion

l'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

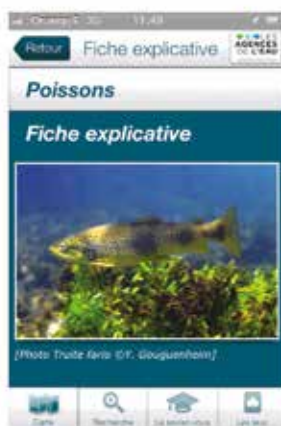
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 8 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 200 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 700 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016

→ **QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES
AGENCES
DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



www.eau-seine-normandie.fr